

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE CHAMBERY

Département de la Savoie

### DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-312

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE- PHASE 1 : BOULEVARD DU THEATRE/SQUARE DE LANNOY DE BISSY

En 2022, la ville de Chambéry s'est engagée dans un projet de requalification des espaces publics du centre-ville avec deux objectifs principaux :

- rendre le centre-ville plus attractif, en développant des espaces d'aménité et en favorisant les déplacements doux ;
- lutter contre les phénomènes d'ilot de chaleur.

Le périmètre de réflexion comprend l'axe boulevard de la Colonne – place des Eléphants – boulevard du Théâtre et les espaces publics contigus que sont le square de Lannoy de Bissy, la rue de Boigne, la rue Vieille Monnaie et l'avenue Général de Gaulle.

Pour parvenir à ces objectifs, les projets consisteront à développer les espaces végétalisés permettant l'infiltration de l'eau, à favoriser les espaces dédiés aux déplacements actifs (vélo, piéton) en toute sécurité, à planter de nouveaux arbres, tout en mettant en valeur le patrimoine bâtimentaire de la ville et en favorisant les usages de la ville : desserte et attractivité des commerces et services par exemple.

La première phase de cette opération concerne le Boulevard du Théâtre et le Square de Lannoy de Bissy. Pour cette phase les travaux sont estimés à 963 350 € HT et l'Etat pourrait apporter son soutien financier pour ces travaux au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024, sur la priorité de la stratégie régionale eau-air-énergie. Le projet répond aux enjeux du PCAET et figure également dans les actions de la convention Action Cœur de Ville.

Ce projet fait également partie des actions retenues au niveau du conseil départemental dans le cadre du contrat de partenariat / square du musée, avec 156 629 € de subvention fléchée attendue.

#### **EN CONSEQUENCE:**

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 26 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

#### DECIDE:

#### ARTICLE 1er:

D'approuver les travaux de requalification des espaces publics en centre-ville.

#### ARTICLE 2°:

De solliciter la Préfecture de la Savoie au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel.

#### ARTICLE 3°

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

#### ARTICLE 4°:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

#### ARTICLE 5:

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

# Accusé de réception - contrôle de légalité

<u>Nature de l'acte</u>: **Décision Classique** 

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-312

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE- PHASE 1

: BOULEVARD DU THEATRE/SQUARE DE LANNOY DE BISSY

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 31 décembre 2023

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission: 073-217300656-20231231-lmc1H30686H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30686H1

Date de transmission en Préfecture : 02 janvier 2024

Date de réception en Préfecture : 02 janvier 2024

Publication: du 02 janvier 2024 au 04 mars 2024